



Ontario 

Cadre pour les obligations durables de l'Ontario

Janvier 2024

Table de matières

Introduction	2
À propos de la province de l'Ontario	2
L'approche de l'Ontario en matière de développement durable	3
Cadre pour les obligations durables	5
Utilisation des produits	5
Tableau 1 : Projets verts admissibles	6
Tableau 2 : Projets sociaux admissibles	11
Processus d'évaluation et de sélection des projets	12
Gestion des produits	14
Rapports	14
Révision	15
Amendements	15
Annexe : Mesure de l'impact	16



Introduction

Ce cadre pour les obligations durables (le « cadre ») remplace le cadre des obligations vertes de la province de l'Ontario élaboré en 2014. Le cadre permet à la province d'émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables lorsque les projets comportent à la fois des objectifs verts et sociaux. Le gouvernement provincial a élaboré ce cadre afin de s'aligner sur les quatre principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations sociales et des principes applicables aux obligations durables de la Capital Market Association (ICMA), qui constituent ensemble les « principes ». En outre, le cadre fait référence à l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

L'émission d'obligations vertes, sociales et/ou de durabilité est un moyen pour l'Ontario de faire progresser les finances durables et de soutenir des projets dans la province qui contribuent à un avenir durable.



À propos de la province de l'Ontario

La province de l'Ontario a la plus grande économie et la plus grande population des dix provinces du Canada. La province couvre une superficie d'environ 1 076 395 kilomètres carrés (415 598 miles carrés), soit environ 10,8 % de la superficie du Canada et environ 11 % de celle des États-Unis. Elle abrite Ottawa, la capitale du Canada, ainsi que la région du Grand Toronto, la plus grande zone métropolitaine du Canada. En 2021, l'Ontario comptait 14,8 millions d'habitants et son PIB nominal était estimé à

970 milliards de dollars, soit près de 40 % du Canada.

L'économie provinciale présente les caractéristiques d'une économie mature. Elle se distingue en deux secteurs, le secteur de la production de biens et le secteur des services. En 2021, le secteur de la production de biens (par exemple, la fabrication, la construction et les ressources) représentait 22,6 % de l'économie de l'Ontario et le secteur des services (par exemple, l'immobilier, la location et le crédit-bail; les services professionnels, scientifiques et administratifs; la finance et les assurances; et le commerce de gros) représentait 77,4 %.



L'approche de l'Ontario en matière de développement durable

L'approche de l'Ontario en matière de développement durable est intégrée dans ses politiques, ses programmes, ses dépenses d'investissement et d'autres initiatives qui régissent les personnes, les lieux et les entreprises résidant dans la province.

L'Ontario s'efforce de réduire et de prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroître la résilience face aux effets d'un climat changeant. La province prend des mesures pour atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, et une modélisation récente montre qu'elle est en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. L'Ontario a réalisé des réductions d'émissions de GES plus importantes que n'importe quelle autre province ou territoire du Canada, avec une baisse de 27 % des émissions de GES depuis 2005. L'intensité des GES de l'Ontario (quantité d'émissions par unité de PIB) a également diminué de 38 % depuis 2005, ce qui représente la plus forte amélioration parmi les cinq provinces canadiennes les plus émettrices.

L'Ontario ne produit plus d'électricité à partir du charbon et plus de 90 % de l'électricité produite en Ontario en 2021 n'émet pas de gaz à effet de serre. La production d'énergie hydroélectrique répond aux besoins en électricité de l'Ontario depuis plus d'un siècle, ce qui a permis de mettre en place l'un des réseaux énergétiques les plus propres au monde.

L'Ontario continue de soutenir les industries qui adoptent l'électrification comme moyen d'écologisation et de réduction des émissions de GES tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les investissements récents de l'Ontario comprennent de grands projets de décarbonisation qui élimineront progressivement l'utilisation du charbon dans les plus grandes aciéries de l'Ontario, réduisant ainsi les émissions annuelles de gaz à effet de serre de près de 6 millions de tonnes en 2030. L'Ontario soutient également Ford, Honda et GM dans la construction de véhicules électriques et hybrides, Electra dans la construction de nouvelles lignes de production de batteries, Stellantis/LG et Volkswagen dans la construction d'usines de batteries pour véhicules électriques. Ces

L'approche de l'Ontario en matière de développement durable (suite)

investissements contribueront à développer le secteur des transports propres de l'Ontario afin de répondre à la demande locale et mondiale de véhicules à zéro émission, ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les transports représentent plus de 31 % des émissions de GES en Ontario.

Grâce à des investissements dans les projets de métro prioritaires en Ontario, dans le Programme d'expansion du système ferroviaire GO et dans des projets de train léger sur rail aux quatre coins de la province, l'Ontario met en place un réseau de transport en commun intégré qui appuiera l'établissement de collectivités et de tendances touristiques durables. La technologie des véhicules électriques sera utilisée pour tous les nouveaux projets de métro et de train léger sur rail actuellement en cours. De plus, l'électrification du réseau ferroviaire GO est un élément clé de l'engagement de la province de transformer ce réseau pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet. Les véhicules électriques accéléreront les déplacements et réduiront les frais de fonctionnement au kilomètre, offrant ainsi un service sûr, rapide et fiable tout en réduisant les effets localisés des émissions et du bruit.

Les politiques du gouvernement de l'Ontario visent à améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes qui ont besoin de soutien et à promouvoir les intérêts des femmes dans tout l'Ontario. Les initiatives de lutte contre le racisme et celles

en faveur de l'inclusion sont en place pour construire un Ontario équitable et promouvoir un sentiment d'appartenance par le biais de politiques, de programmes et de services éclairés. La province s'est engagée à aider les gens à rester en bonne santé, à fournir des soins de qualité et à protéger le système de santé pour les générations futures. Le système d'éducation publique de l'Ontario garantit que, de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire, les enfants et les étudiants peuvent acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. La province s'efforce également d'assurer un meilleur avenir aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Les politiques du gouvernement de l'Ontario guident le plan d'infrastructure historique de l'Ontario et dirigent des projets qui renforcent ses communautés et son économie, tels que les hôpitaux, les systèmes de transport en commun, les routes et les ponts.

Dans le *Budget de l'Ontario 2023 : Bâtir un Ontario fort*, les investissements prévus dans l'infrastructure au cours des dix prochaines années s'élèvent à 184,4 milliards de dollars, dont environ 39 % sont alloués aux transports en commun, 31 % à la santé et 15 % à tous les niveaux de l'éducation.

L'Ontario s'efforce de fournir un bon gouvernement et d'excellents services publics de la manière la plus efficace possible, tout en concentrant ses efforts sur la responsabilité, l'ouverture et la modernisation. La fonction publique de l'Ontario (FPO) a pour objectif d'être une fonction publique de premier plan, inclusive, innovante, réactive et responsable.

Cadre pour les obligations durables

L'Ontario a mis en place un cadre pour les obligations durables qui lui permet d'émettre trois types d'obligations :

Obligations vertes

Les obligations vertes de l'Ontario financent ou refinancent, en partie ou en totalité, des projets qui favorisent des résultats bénéfiques pour l'environnement dans toute la province et qui atténuent les effets du changement climatique ou s'y adaptent.

Obligations sociales

Les obligations sociales de l'Ontario financent ou refinancent, en partie ou en totalité, des projets qui favorisent des résultats socialement bénéfiques dans toute la province, améliorant ainsi la vie des Ontariens.

Obligations durables

Les obligations durables de l'Ontario financent ou refinancent, en partie ou en totalité, des projets et des initiatives qui favorisent une combinaison de résultats bénéfiques pour l'environnement et la société dans l'ensemble de la province.

Conformément aux principes des obligations vertes, aux principes applicables aux obligations sociales et des principes applicables aux obligations durables de la Capital Market Association (ICMA), le cadre comprend quatre éléments essentiels :

1. Utilisation des produits
2. Processus d'évaluation et de sélection
3. Gestion des produits
4. Rapports

En outre, le cadre décrit la manière dont les obligations vertes, sociales et durables de l'Ontario soutiennent et contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs des obligations, les bénéfices escomptés et les catégories admissibles des projets financés seront divulgués au moment de l'émission.



Utilisation des produits




Le montant correspondant au produit net des obligations vertes, sociales et durables émises par la province de l'Ontario sera utilisé pour financer ou refinancer les projets d'obligations vertes et/ou sociales qui ont été évalués et sélectionnés par la province de l'Ontario conformément au cadre.










Les catégories de projets admissibles seront alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et sur les principes.















Une période rétrospective de 6 mois à compter de l'émission des obligations et une période prospective de 12 mois définiront la fenêtre de 18 mois au cours de laquelle le produit des obligations devrait être dépensé.









Les tableaux 1 et 2 présentent les listes des projets écologiques et sociaux admissibles qui peuvent être pris en considération par la province de l'Ontario.

Tableau 1 : Projets verts admissibles

Catégorie verte	Description	ODD DE L'ONU
Transport propre	<p>Développement et déploiement de véhicules à émissions faibles ou nulles (<50gCO₂/km pour les émissions d'échappement) et de véhicules de transport public (<50gCO₂/passager-km pour les émissions d'échappement).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules à émissions faibles ou nulles admissibles sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> o Véhicules électriques à batterie (BEV); o Véhicules électriques hybrides rechargeables (PHEV); et o Véhicules électriques à pile à hydrogène (FCEV). <p>Construction, extension et/ou entretien d'infrastructures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stations de recharge et de ravitaillement pour les véhicules électriques et les véhicules électriques à pile à combustible; • Transports publics (voies réservées aux bus, TLR) : <ul style="list-style-type: none"> o Les voies réservées aux autobus doivent être utilisées exclusivement par des véhicules de transport public admissibles à émissions faibles ou nulles. • Chemins de fer et trains de passagers électrifiés (<50gCO₂/passager-km); • Transport actif (par exemple, construction ou amélioration de pistes cyclables, de stationnements pour vélos et de systèmes de partage de vélos); • Micro-mobilité électrique (par exemple, scooters électriques, véhicules à faible vitesse, voiturettes de golf, bicyclettes à assistance électrique, quadricycles de grande taille);* et 	<div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%; text-align: center;">  <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> </div> <div style="width: 50%; text-align: center;">  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> </div> <div style="width: 100%; text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> </div> </div>

Catégorie verte	Description	ODD DE L'ONU
Transport propre (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de mobilité intelligents qui optimisent les services de transport propres, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Mobilité en tant que service (vélo en libre-service, scooter électronique, voiture partagée, covoiturage); o Solutions pour le premier et le dernier kilomètre afin de permettre l'utilisation des transports publics; et o Les systèmes de transport intelligents qui permettent une utilisation plus efficace des réseaux de transport propres (par exemple, les pistes cyclables, les itinéraires de bus). <p>* les politiques/règlements fédéraux, provinciaux et municipaux existants devront être pris en compte.</p>	  
Bâtiments verts	Construction ou rénovation de bâtiments publics qui ont reçu, ou visent à recevoir, la norme LEED niveau or ou une norme supérieure, le niveau de récompense Envision Gold ou une norme supérieure.	 
Efficacité énergétique	<p>Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien de produits et de systèmes, ainsi que conception et mise en œuvre de processus qui augmentent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de gaz à effet de serre de 30 % ou plus par rapport au niveau de référence.</p> <p>Projets de rénovation énergétique des bâtiments et les projets d'optimisation du contrôle des bâtiments qui réduisent la consommation d'énergie ou augmentent l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, des technologies et de l'équipement sont conformes aux normes d'efficacité de l'Ontario.</p> <p>Mesures soutenant ou promouvant le remplacement des combustibles par des alternatives à faible teneur en carbone ou sans carbone, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et permettent des économies d'énergie nettes.</p>	   

Catégorie verte	Description	ODD DE L'ONU
Efficacité énergétique (suite)	Projets de rénovation énergétique et/ou d'optimisation du contrôle qui réduisent la demande de pointe d'électricité, en plus de la réduction de la consommation d'énergie.	   
Énergie propre	<p>Production, transmission et distribution d'énergie à partir de sources renouvelables (par exemple éolienne, solaire, géothermique, hydroélectrique <25 MW). Production d'hydrogène vert. Émissions sur l'ensemble du cycle de vie inférieures à 100 g de CO₂/kWh.</p> <p>Mesures de soutien au déploiement de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et/ou de chaleur.</p>	 
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols	<p>Mesures de soutien au reboisement et au boisement, à la conservation ou à la restauration de la nature, aux pratiques agricoles respectueuses du climat, à la pêche et à l'aquaculture durables, ainsi qu'aux pratiques sylvicoles durables.</p> <p>Mesures soutenant des projets de restauration et d'amélioration des zones humides, des tourbières et des prairies afin, entre autres, de stocker et de piéger le carbone.</p> <p>Mesures soutenant les projets qui utilisent les ressources forestières pour aider à décarboniser d'autres industries/secteurs de l'économie.</p>	    
Adaptation au changement climatique	Construction d'infrastructures visant à limiter les effets du changement climatique, tels que les inondations, les sécheresses, les incendies de forêt et les phénomènes météorologiques extrêmes.	  

Catégorie verte	Description	ODD DE L'ONU
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Construction d'infrastructures durables pour l'eau propre et/ou potable, le traitement des eaux usées, les systèmes durables d'évacuation des eaux urbaines, l'aménagement des cours d'eau et d'autres formes d'atténuation des inondations.	 
Prévention et contrôle de la pollution	Investissement dans la réduction des émissions atmosphériques, le contrôle des gaz à effet de serre, l'assainissement des sols et la valorisation énergétique des déchets.	  
Biodiversité terrestre et aquatique	Conservation et protection des bassins versants et des Grands Lacs. Mesures de soutien à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes terrestres, humides et aquatiques, y compris la protection et la reconstitution des espèces en péril, et autres priorités connexes.	 
Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus	<p>Financements liés à des projets ou à des entreprises qui facilitent ou réalisent des activités de la nature suivante :</p> <p>Gestion des déchets et efficacité des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des déchets, grâce à une nouvelle conception, à des processus et/ou des matériaux alternatifs et à d'autres innovations • Réutilisation de produits ou de composants dans le même but que celui pour lequel ils ont été produits à l'origine • Récupération des déchets pour les utiliser dans de nouveaux produits (par exemple, revalorisation, recyclage, récupération des matières organiques, énergie renouvelable). 	









Catégorie verte	Description	ODD DE L'ONU
Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus (suite)	<p>Économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la rétention de valeur et la valeur en fin de vie des produits et matériaux • Optimiser l'utilisation des produits et des matériaux, notamment en prolongeant leur durée d'utilisation et/ou leur durabilité • Utiliser les sous-produits des processus de fabrication et de production à des fins plus lucratives. 	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>



Tableau 2 : Projets sociaux admissibles

Catégorie sociale	Description	ODD DE L'ONU
Infrastructure de base abordable	Fournir un accès à l'eau potable, aux égouts, à l'assainissement, aux transports, à l'énergie et aux services cellulaires et à large bande aux habitants des zones mal desservies*.	 
Accès aux services essentiels : Soins de santé	Construction, développement, exploitation, rénovation et/ou entretien d'installations, de services, de systèmes ou d'équipements pour les soins de santé (physiques et mentaux) publics, subventionnés et/ou à but non lucratif, largement accessibles à toutes les populations, y compris les populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées) et les personnes vivant dans des zones mal desservies	
Accès aux services essentiels : Éducation et garde d'enfants	Construction, développement, exploitation, renouvellement et/ou entretien d'installations, de services, de systèmes ou d'équipements pour des services d'éducation et de garde d'enfants publics et subventionnés par le gouvernement, largement accessibles à toutes les populations, y compris les jeunes ou les groupes défavorisés*/désavantagés*. Intégration des groupes défavorisés dans le système éducatif.	 
Logement abordable*	Subventions pour la construction et la rénovation de logements abordables, subventions directes aux loyers, aide à l'accession à la propriété et tous les développements de logements sans but lucratif.	
Création d'emplois	Création d'opportunités d'emploi pour les jeunes, les nouveaux Canadiens, les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes handicapées, les autochtones et les jeunes défavorisés ayant déjà eu des démêlés avec la justice pénale. En outre, le financement d'initiatives pour le lancement de nouvelles entreprises et de jeunes pousses afin de réduire le chômage. Programmes de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises.	

* Définitions à fournir dans le cadre de la description des projets au moment de l'émission.

Processus d'évaluation et de sélection des projets

La sélection des projets admissibles est effectuée au nom de la province par le personnel de l'Office ontarien de financement (OOF), sur les conseils du Comité consultatif sur les obligations durables de la province (Sustainable Bond Advisory Panel - SBAP), qui remplace le Comité consultatif sur les obligations vertes créé en 2014.

Le SBAP se réunit au moins une fois par an. Il s'agit d'un groupe interfonctionnel chargé de superviser la mise en œuvre du cadre. Il comprend des représentants de l'OOF, du conseil d'administration de l'OOF et du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs (MEPP), ainsi que d'autres agences et ministères provinciaux dont les projets sont en cours de discussion ou dont l'expertise technique est requise.

Le SBAP supervise le processus de sélection et d'évaluation des projets proposés en évaluant :

- les considérations environnementales et sociales du projet, notamment les résultats mesurables ou d'autres indicateurs de rendement décrivant clairement les avantages environnementaux ou sociaux et les caractéristiques de chaque projet;
- les facteurs financiers pour s'assurer que les besoins de financement se situent dans la fenêtre de 18 mois définie pour chaque obligation au moment de l'émission; et
- l'utilisation des fonds, y compris la capacité de contrôler l'avancement des projets, de suivre les dépenses et d'en rendre compte.





Processus d'évaluation et de sélection des projets (suite)

Le SBAP contrôle les projets pour s'assurer qu'ils continuent à répondre aux critères d'admissibilité. Dans le cas improbable où un projet ne pourrait plus être considéré comme admissible, le SBAP se réunira pour identifier un projet vert et/ou social admissible de remplacement.

Le SBAP évalue les projets en fonction des catégories admissibles aux obligations vertes et aux obligations sociales décrites dans ce cadre. Tout au long du processus d'évaluation, le SBAP examine un large éventail d'informations à l'aide de listes de contrôle internes et sollicite l'avis d'experts sur les mesures quantitatives et qualitatives des différents projets. En cas de doute sur les avantages nets en termes de développement durable ou sur la conformité avec le cadre, le projet sera considéré comme inadmissible et ne sera pas inclus dans les projets à financer par l'émission d'obligations vertes, sociales ou durables.

Le processus de sélection des projets est achevé avant toute émission d'obligations. Les projets financés par une émission verte, sociale ou durable seront nommés et décrits dans les informations fournies aux investisseurs avant toute émission.

L'Ontario est signataire des principes des obligations vertes depuis 2016 et soutient les recommandations du Conseil d'action pour la finance durable.

Gestion des produits

Les produits des obligations vertes, sociales et durables sont versés dans le Trésor public de l'Ontario.

Un montant égal au produit net de chaque obligation sera inscrit sur un compte désigné dans les registres financiers de la province de l'Ontario. Ces comptes désignés seront utilisés pour faire le suivi de l'utilisation et de l'affectation des fonds aux projets admissibles.

Si le produit net des obligations vertes, sociales et durables n'est pas affecté, la province de l'Ontario l'investira dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement du Canada.

La province a l'intention d'affecter le produit net de toute obligation verte/sociale/durable dans les 12 mois suivant la date de règlement. Si un projet est remplacé ou subit des retards affectant sa capacité à utiliser le produit de l'obligation dans le délai de 12 mois, un rapport ad hoc destiné aux investisseurs sera publié sur le site Web de l'obligation durable. Le rapport fournira des informations concernant le remplacement du projet et la conformité du nouveau projet avec le présent cadre et/ou un calendrier actualisé pour le décaissement des fonds relatifs à un projet retardé.

Outre les procédures de gouvernance interne, la gestion des recettes sera contrôlée chaque année par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

Rapports

La province publiera un bulletin d'information annuel sur son site Web :

- Total des fonds alloués aux projets par catégorie de projet admissible et par montant, montants non alloués et impacts environnementaux et sociaux prévus
- Mises à jour sur les projets sélectionnés (y compris les impacts environnementaux et sociaux prévus)
- Lien avec l'audit d'assurance

L'affectation des fonds aux projets verts ou sociaux admissibles fera l'objet d'un rapport annuel jusqu'à l'affectation complète des fonds.

L'Ontario utilise des indicateurs de base largement reconnus pour ses projets et s'attend à adopter toute recommandation future du groupe des principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations sociales et des principes applicables aux obligations durables en matière de rapports sur les répercussions. Lors de l'élaboration du bulletin, l'OOF collaborera avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux de l'Ontario, en s'appuyant sur leur expertise en matière d'analyse des avantages environnementaux et sociaux prévus.

Révision

La province de l'Ontario a engagé Sustainalytics pour fournir une opinion indépendante sur le cadre avant la première émission d'obligations en vertu de ce cadre. Le deuxième avis fournit aux investisseurs une évaluation indépendante des avantages environnementaux et sociaux attendus des catégories de projets d'obligations vertes, des principes applicables aux obligations sociales et des principes applicables aux obligations durables de la Capital Market Association (ICMA).

L'Office ontarien de financement demandera au vérificateur général de l'Ontario, un organisme indépendant, de procéder à une vérification par un tiers de l'affectation du produit des obligations vertes émises aux projets verts admissibles, des obligations sociales émises aux projets sociaux admissibles et des obligations durables émises aux projets verts et sociaux admissibles. Le rapport sera fourni chaque année jusqu'à l'affectation complète du produit de l'obligation verte, sociale ou durable émise. Le rapport d'audit sera publié chaque année sur le site Web de l'Office ontarien de financement.

Amendements

La province de l'Ontario examinera régulièrement ce cadre, y compris son alignement sur les principes de l'ICMA en matière d'obligations vertes, les principes de l'ICMA en matière d'obligations sociales et les lignes directrices de l'ICMA en matière d'obligations durables. Le cadre peut être modifié de temps à autre pour tenir compte des mises à jour des principes au fur et à mesure de leur publication ou de tout autre changement que l'Ontario juge approprié. Le SBAP gèrera les modifications apportées au cadre. Les modifications immatérielles nécessaires pour refléter un changement dans les lois, règles ou exigences réglementaires applicables, ou de nature administrative (par exemple, erreurs de frappe, grammaticales ou d'écriture) seront effectuées si nécessaire. Toute modification importante de ce cadre sera soumise à l'examen d'un fournisseur d'opinion indépendante. Toute mise à jour du cadre sera publiée sur le site Web de l'Office ontarien de financement.



Annexe : Mesure de l'impact

Catégories admissibles	Mesures de rendement quantitatives potentielles
Transport propre	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction ou évitement des émissions annuelles de GES (tonnes d'équivalent CO₂/an) • Nombre de véhicules à émissions faibles ou nulles déployés • Émissions de GES par passager-kilomètre (c'est-à-dire le transport d'un passager sur un kilomètre) • Émissions de GES par tonne-kilomètre (c'est-à-dire le transport d'une tonne sur un kilomètre) • Nombre de stations publiques de recharge de véhicules à faible émission de carbone disponibles • Fréquentation annuelle de chaque système de transport en commun soutenu • Nombre total de kilomètres d'infrastructures de transport nouvelles ou améliorées.
Bâtiments verts	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES réduites/évitées par an (tCO₂e) • Performance énergétique attendue (équivalent kWh/an) • Intensité de la consommation d'eau (litres/an).
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Économies d'énergie nettes attendues par an (équivalent MWh ou GJ) • Émissions de GES réduites/évitées par an (tCO₂e) • Réduction attendue de la demande de pointe (kW).

Catégories admissibles	Mesures de rendement quantitatives potentielles
Énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité totale installée (MW) • Émissions de GES réduites/évitées par an (tCO₂e).
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arbres plantés • Émissions de GES réduites/évitées par an (tCO₂e) • Hectares de terres améliorées ou conservées • Nombre d'espèces bénéficiaires.
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Surface protégée (m³) • Nombre de mesures d'adaptation et de résilience mises en place • Types de mesures d'adaptation et de résilience mises en place • Nombre de communautés ayant réalisé une cartographie des aléas, une évaluation des risques ou des plans d'adaptation • Nombre de bâtiments mieux protégés • Nombre de kilomètres de littoral mieux protégés • Nombre de communautés bénéficiaires • Nombre d'actifs structurels et/ou naturels dont la capacité structurelle d'adaptation au changement climatique, aux catastrophes et aux conditions météorologiques a été améliorée.
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Population totale desservie par le système • Volume d'eau économisé/réduit/traité (m³) • Quantité de polluant réduite (kg/an) • Diminution de la concentration du polluant rejeté par le biais du rejet/effluent (mg/L).

Catégories admissibles	Mesures de rendement quantitatives potentielles
Prévention et contrôle de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction/évitement des émissions de polluants • Déchets détournés de la mise en décharge (tonnes).
Biodiversité terrestre et aquatique	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares protégés et conservés ou restaurés • Valeur de la biodiversité basée sur l'application d'un indicateur standardisé • Nombre d'espèces en danger bénéficiant de mesures de conservation.
Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus	<ul style="list-style-type: none"> • Économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> o Augmentation de la valeur après utilisation ou à la fin de la vie d'un produit, d'un composant ou d'un matériau par rapport à un scénario linéaire de maintien du statu quo o Augmentation de la durabilité ou de la durée d'utilisation par rapport à un scénario linéaire de maintien du statu quo. • Gestion des déchets et efficacité des ressources : <ul style="list-style-type: none"> o Quantité de nouveaux produits ou matériaux fabriqués à partir de matériaux récupérés o Quantité de déchets détournés de la mise en décharge ou évités grâce à la réutilisation ou à la reconception par rapport à un scénario linéaire de statu quo o Émissions de GES réduites/évitées par an (tCO₂e).

Catégories admissibles	Mesures de rendement quantitatives potentielles
Infrastructure de base abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur totale des égouts installés et nombre de ménages raccordés • Nombre de ménages supplémentaires ayant accès à l'eau potable.
Accès aux services essentiels : Soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments/infrastructures/unités construits ou modernisés • Lits médicalisés fournis • Personnes bénéficiant de meilleurs soins de santé - Patients desservis.
Accès aux services essentiels : Éducation et garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments/infrastructures/unités construits ou modernisés • Étudiants soutenus • Étudiants dont les résultats scolaires se sont améliorés (par exemple, l'obtention d'un diplôme) - étudiants servis.
Logement abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ou de familles aidées • Unités construites ou modernisées • Nombre de personnes ayant accès à un logement sûr, abordable et durable.
Création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés.





Office ontarien de financement
1, rue Dundas ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Canada

Téléphone : 416 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

This document is also available in English